

Département

VENDÉE

Arrondissement

Les Sables d'Olonne

Commune de

SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 13 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation du conseil : 4 mars 2025

Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – J-M. RELET - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. – ROUXEL M. – MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mme JOLLY F., M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M, Mmes BERTAUD M-F qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D, PAILLER Anne qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T., MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme CARIOU J., BAUDRY K. qui a donné pouvoir à ROUILLÉ J-M, JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. BERTHOMÉ F.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2025.09 – Programme annuel de rénovation éclairage public 2025 : convention SYDEV n°2025.ECL.0098 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage

Il est rappelé au conseil municipal que la compétence « éclairage public » est exercée par le SyDEV.

Dans ce cadre, le SyDEV a fait parvenir à la commune une proposition technique et financière relative à la rénovation de l'éclairage public en 2025, conformément au plan de rénovation pluriannuel validé par la commune.

Les montants maximums de travaux et de participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la Participation
Éclairage Public – Rénovation programme et suite aux visites de Maintenance année 2024 (*)	4 000,00 €	4 800,00 €	4 000,00 €	50,00%	2 000,00 € HT
TOTAL PARTICIPATION					2 000,00 € HT

(*) Les modifications additionnelles demandées en cours de travaux feront l'objet d'une demande de participation complémentaire par voie d'avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents :

- **DE VALIDER** la rénovation de l'éclairage public existant pour l'année 2025,
- **D'APPROUVER** la convention à intervenir avec le SyDEV,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

